



Dynamique par nature !

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE - ARRONDISSEMENT LE MANS
CANTON DE BONNETABLE
COMMUNE DE LA GUIERCHE (72380)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 OCTOBRE 2025 (article L2121-25 du CGCT)**

Date de la convocation : 27 septembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 27 septembre 2025
Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 15
Nombre de conseillers absents : 0
Nombre de pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents :

- Monsieur Eric BOURGE, Maire,
- Madame Martine BARRUYER,
- Monsieur Dominique CÔME,
- Madame Régine RONCIERE,
- Monsieur Michel GUY,
- Monsieur Jany PERRIN,
- Madame Françoise ROSALIE
- Madame Véronique DALMONT
- Monsieur Pascal PAINEAU,
- Madame Véronique BUREL,
- Monsieur Gaëtan GEFFROY,
- Madame Emilie MENON,
- Monsieur Julien GERVAIS,
- Monsieur Christophe LHERMIER
- Madame Laure BOURASSEAU.

Absents excusés : NEANT

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir : NEANT

Conviée à la séance : La presse locale.

Secrétaire de séance : Madame Martine BARRUYER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BARRUYER a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2025



Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 8 juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN COURS DE SEANCE		
N° délibération	Intitulé - Objet	Vote – Approbation délibération
➤ N°69-10-2025	Décision modificative n°2-2025.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°70-10-2025	Mise à jour et validation du tableau d'amortissements.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°71-10-2025	Avenant à la convention initiale avec la Préfecture de la Sarthe sur l'organisation de la mise en œuvre de la télétransmission.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°72-10-2025	Projet de délibération : Participation financière à la protection sociale complémentaire (PCS) au titre de la couverture santé à compter du 1 ^{er} janvier 2026.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°73-10-2025	Renouvellement de la convention de prestations de fourrière pour l'année 2026.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°74-10-2025	Présentation et adoption du projet de Plan de Sauvegarde Communal (PSC) et du DICRIM de la commune.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°75-10-2025	Renonciation au droit de préemption urbain suite à un DIA référencée 07214725000016 du 19/09/2025 concernant le bien cadastré n° a 693.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°76-10-2025	Communication du rapport d'activités 2024 Maine Cœur de Sarthe.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°77-10-2025	Communication du rapport annuel « SPANC » 2024 de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°78-10-2025	Communication du rapport annuel service déchets 2024 de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°79-10-2025	Décisions du Maire dans le cadre de sa délégation.	Adoptée à l'unanimité
➤ N°80-10-2025	Projet de délibération : Mandat au centre de gestion de la sarthe - protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture du risque sante des agents.	Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du neuf septembre deux mil vingt-cinq, comprenant les délibérations prises lors de cette séance, a été affichée au panneau d'affichage extérieur de la mairie conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales et déposé sur le site internet de la commune.

Fait à La Guierche, le 17 octobre 2025

Les présentes délibérations sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE MAIRE,
Éric BOURGE

